

Petites connaissances pratiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 30

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

redingote. On l'eût pris pour un actionnaire. Sa tenue rasséréna les gendarmes et leur imposa.

On remonta en fiacre et l'on fit route pour les *Deux-Sergents*.

Un homme fort intrigué fut le cocher, qui ne voulut jamais reconnaître dans le gentleman l'homme aux menottes. Il se supposa l'auxiliaire d'une enquête policière mystérieuse. Cela le flatta.

Quand nos bons gendarmes se sentirent coiffés et sabrés à neuf, la vie afflua dans leurs veines, par torrents chauds et bouillonnants; ils se retrouvèrent d'aplomb, suivant leur expression. Le brigadier eut de la peine à combattre son intolérable démangeaison de saisir Mouton au collet; mais les autres sabres! Où étaient-ils? Quelles pièces de conviction! Mouton se vengerait certainement. Et d'ailleurs lui, brigadier de gendarmerie, n'avait-il pas tacitement souscrit au marché. Il offrit donc le dos à la destinée et se laissa choir sous la domination de l'ex-détenu.

Domination fort endurable, car, tandis que le brigadier réfléchissait à son aventure, le triumvirat avait congédié le fiacre et patinait sur les dalles du passage des Princes, jusqu'au restaurant Peters.

On s'attabla dans un box devant une nappe glacée, meublée d'ustensiles gastronomiques, et qui, sur l'ordre de Mouton fut approvisionnée de plats réjouissants. Alors, seulement, les trois estomacs se souvinrent qu'ils étaient creux.

Une superbe langouste apportée par le train de marée — le dernier, — vit sa chair de camélia blanc disparaître en quelques voyages de fourchette.

Nos gendarmes ne s'étaient jamais vus à pareil balthazar. Aussi, quand la fine champagne succéda au café, la peau de leur visage rubicond se tendit, luisante, comme celle d'un auteur dramatique fêtant la centième représentation de sa pièce.

Mouton ne se dilatait pas moins que ses hôtes. La liberté lui semblait bonne, jointe surtout à la douce torpeur de la digestion; il se sentait enlevé jusqu'au paroxysme du bien-être. Il n'eût pas échangé son londrès contre une sinécure de conseiller.

Le brigadier, lui, avait le pomard rêveur; tout à coup, il eut un éclair.

— C'est égal, dit-il à Mouton, vous devriez bien vous laisser mener à la Conciergerie.

La cataracte du Niagara tombant sur la tête de Mouton ne l'eût pas mieux réveillé. Il riposta aussitôt :

— Votre réflexion n'est pas celle d'un soldat français. Vous avez adhéré à mon plan, le pacte est conclu, il serait déloyal de chercher à le rompre. Vous portez l'uniforme de l'honneur et de la bravoure, et vous n'auriez pas de parole!!! Voulez-vous donc que je vous fasse passer en conseil de guerre pour avoir dormi en conduisant un prisonnier que la loi et le gouvernement vous avaient confié? Allons donc! laissez-vous sauver malgré vous. Je vous ai juré, certifié, confirmé, répété qu'à toute heure du jour et de la nuit vous pourrez me voir, soit chez moi, Avenue des Ternes, 379, soit chez mon frère, 48, place du Panthéon. De plus, si je devais m'absenter, je laisserais l'adresse de la maison dans laquelle une visite forcée m'aurait appelé. Lorsque le siège sera fini, vous me conduirez où bon vous semblera, je serai libéré vraisemblablement, puisque je n'ai plus que trois mois à subir, peu importe, nous régulariserons la situation de part et d'autre, et nos consciences, je vous le jure, seront en repos. D'ici là, vous aurez monté en grade, c'est également probable, car je vais intéresser mon frère à votre sort.

— Mais oui, mon brigadier, puisque Monsieur vous l'a

dit. Le plus pressé pour nous serait maintenant d'aller à la Place déclarer notre présence à Paris.

— C'est juste, ça : allons, dit le brigadier.

Et tous trois se dirigèrent vers la place Vendôme.

(A suivre.)

Petites connaissances pratiques.

Gelée de groscilles. — Epluchez cinq kilos de groscilles à grappes cueillies avant qu'elles ne soient tout à fait mûres, concassez quatre à cinq kilos de sucre et mettez le tout dans une bassine en cuivre sur un feu vif et clair. Faites prendre un bouillon couvert, autrement dit attendez que le bouillon qui commence à se former sur les bords s'étende et recouvre la surface de la bassine, et aussitôt après vous retirerez du feu et vous verserez sur un tamis de crin. Laissez bien égoutter sans presser le marc et versez cette gelée dans de petits pots que vous placerez ensuite en un lieu frais sans être humide. Cette recette se recommande par son extrême simplicité.

Boutades.

Au banquet du Tir fédéral de dimanche, un St-Gallois et un Appenzellois, en joyeuse humeur, plaisantaient sur leurs cantons respectifs, chacun vantant le sien en lui donnant la supériorité sur l'autre.

— Ton canton n'est rien, disait le St-Gallois; complètement entouré par le nôtre, il n'est plus qu'un point sur la carte.

— C'est vrai, répliqua l'Appenzellois, nos deux cantons peuvent être comparés à un fromage; le vôtre en est la croûte et le nôtre l'intérieur, c'est-à-dire le meilleur morceau.

Un voyageur arrivant à la frontière avec une quantité considérable d'objets soumis aux droits, avait, pour éviter une perte de temps, placé sa cargaison, cigares, dentelles et cristaux, dans une grande caisse. Dans le couvercle, il avait eu soin de percer quatre trous, et d'inscrire sur le colis :

Serpent boa.

Arrivé en gare, il ouvrit sa malle seulement.

— Et cette caisse? fit le douanier.

Le voyageur avec aplomb :

— C'est un serpent boa.

— Mais il faudrait ouvrir...

— Ma foi! dit le voyageur, l'animal doit être surexcité par le voyage, je ne m'y fierais point. Voilà la clef, ouvrez vous-même, moi, je file!...

Et il fit mine de s'en aller.

— Hé! monsieur, cria le douanier, on s'en rapporte... Enlevez votre bête.

Le Juge informateur entendait l'autre jour un détenu. En terminant l'interrogatoire, il dit à ce dernier : « C'est bien, je vous entendrai à nouveau. »

Le prisonnier, se levant pour suivre l'huissier et rentrer en cellule, répondit avec aplomb :

— Monsieur le juge, je me tiendrai entièrement à votre disposition.

L. MONNET.